

les grignoux



Vinciane Fonck

Une analyse
en éducation permanente
réalisée par
le centre culturel
Les Grignoux

Sommaire

Le film en quelques mots.....	1
Le contexte de l'histoire	2
Lancer le débat.....	4
Le titre et l'affiche du film	4
Le scénario du film.....	5
La domination masculine	5
La corruption de fonctionnaires.....	6
Le choix de mise en scène cinématographique.....	7

Noura rêve

Un film de Hinde Boujemaa
Tunisie, Belgique, France, 2019, 1h30



LE FILM EN QUELQUES MOTS

Noura travaille à la blanchisserie d'un hôpital et occupe un petit logement dans un quartier pauvre de Tunis. Elle élève seule ses trois enfants, car son époux, Jamel, est incarcéré. Son rêve : que son divorce soit prononcé au plus vite pour vivre au grand jour sa liaison avec Lassaad, un homme bien plus tendre et attentionné que son délinquant de mari.

Mais alors que les choses se précisent enfin se produit un événement totalement inopiné : bénéficiant d'une grâce présidentielle, Jamel sort de prison. Quelle solution reste-t-il alors pour les amants quand on sait que l'adultère est puni en Tunisie de cinq années de prison et d'une amende de 500 dinars ? Dès cet instant, l'ivresse liée à l'espoir d'une vie nouvelle s'éteint, cédant la place à la peur, au stress, au mensonge... jusqu'au moment où Jamel découvre la vérité. Les vrais visages se révèlent alors et le triangle amoureux a tôt fait d'exploser pour se transformer en un duel acharné entre les deux hommes, lequel laisse finalement Noura en marge et réduite à un simple objet dont ils se disputent la possession.

LE CONTEXTE DE L'HISTOIRE

De tous les pays arabes, la Tunisie est certainement celui qui accorde à la femme le statut le plus égalitaire en matière de droits fondamentaux. Dès l'indépendance du pays en 1956, le Premier Ministre et futur Président Habib Bourguiba crée l'Union nationale de la femme tunisienne (UNFT), chargée de mener une propagande en faveur de la politique féministe qu'il développe dans le Code du Statut Personnel (CSP). Ce code prend la forme d'un ensemble de lois progressistes visant à instaurer l'égalité entre l'homme et la femme dans plusieurs domaines. Il abolit notamment la polygamie, crée une procédure judiciaire de divorce, désormais également accessible aux femmes, et n'autorise le mariage que sous consentement mutuel des deux époux. Il fixe par ailleurs un âge minimum obligatoire pour le mariage — 15 ans pour la femme en 1956, relevé à 17 ans en 1964 et enfin à 18 ans pour chacun des époux depuis 2007 —, remplace le devoir d'obéissance de l'épouse à son mari par un devoir réciproque de bienveillance et de respect, retire au mari son pouvoir d'administration sur les biens propres de sa femme... Dans les années qui suivent l'indépendance, les femmes obtiennent encore le droit de travailler, de se déplacer, d'ouvrir des comptes bancaires, de créer des entreprises... sans demander l'autorisation de leur époux, mais aussi d'avorter et de prendre la pilule contraceptive, accessible gratuitement dans tout le pays. La nouvelle Constitution adoptée en 2014 proclame l'égalité entre les citoyens et citoyennes devant la loi sans aucune discrimination, garantit la représentativité des femmes dans les assemblées élues et leur octroie le droit à un travail exercé dans des conditions décentes et à un salaire équitable, engage l'État à protéger leurs droits acquis, à les soutenir et à les améliorer, à garantir leur accès aux différentes responsabilités dans tous les domaines, à instaurer un principe de parité et à éradiquer les violences faites aux femmes.

Depuis l'indépendance du pays, les gouvernements successifs s'attachent, avec plus ou moins de conviction, à préserver ces acquis, mais il subsiste plusieurs domaines où les droits ne sont toujours pas égaux entre les hommes et les femmes comme, par exemple, celui de l'égalité successorale. À degré de parenté égal, les filles et les femmes n'ont en effet droit qu'à une part d'héritage égale à la moitié de celle attribuée aux garçons et aux hommes. Ce 13 août 2020, jour férié commémorant l'anniversaire du CSP, Kaïs Saïed, président élu de Tunisie depuis quelques mois, vient de porter un coup d'arrêt à cette politique d'émancipation en appelant à une lecture littérale du Coran pour enterrer la question de l'égalité successorale, qui avait fait l'objet d'un projet de loi déposé en 2017 par le Président de l'époque, Béja Caïd Essebsi. En Tunisie, c'est la première fois que la religion est ainsi invoquée pour tracer les limites de ce qui légalement acceptable et justifier les inégalités restantes.

D'autre part, si la loi punissant l'adultère de cinq ans de prison ferme s'applique indifféremment aux hommes et aux femmes, il faut souligner que les conséquences sociales et humaines sont certainement plus importantes pour ces dernières. En effet, selon la loi, l'adultère « ne peut être poursuivi qu'à la demande de l'autre conjoint qui reste maître d'arrêter les poursuites ou l'effet de la condamnation ». Dans cette société toujours fortement imprégnée de valeurs traditionnelles, les hommes auront beaucoup plus facilement recours

à cette disposition à l'encontre de leur femme (éventuellement) infidèle, que l'inverse. En outre, l'entourage exercera certainement une plus forte pression sur les femmes trompées qui demanderaient la poursuite de leur mari infidèle pour qu'elles retirent leur plainte (en invoquant notamment la supposée différence de « tempérament » des femmes et des hommes, ceux-ci étant supposés être la proie de pulsions difficilement contrôlables...). *Noura rêve*, de la réalisatrice belgo-tunisienne Hinde Boujemaa, montre bien à quel point celles-ci, en dépit de leurs droits reconnus et d'une certaine émancipation, se trouvent toujours enfermées dans des rôles traditionnels et sont impuissantes à faire valoir les libertés qui devraient pourtant être les leurs.

Dans le cadre de l'éducation permanente, le film représente par conséquent un outil idéal pour sensibiliser l'opinion publique à la question des inégalités entre les hommes et femmes en Tunisie, mais aussi plus largement dans toute société patriarcale, y compris la nôtre, où le poids culturel de la domination masculine joue un rôle important sur l'évolution réelle des places et des rôles de la femme au sein de la société.



LANCER LE DÉBAT

Un moyen d'ouvrir le débat avec les spectateurs après la vision de *Noura rêve* consiste à leur proposer de mettre le film en relation avec le contenu de quelques articles de la Constitution tunisienne relatifs aux droits de la femme. Profondément remaniée en 2014 dans la foulée du Printemps arabe de 2011, cette nouvelle constitution inscrit dans la loi, pour la première fois dans l'histoire juridique du monde arabe, un objectif de parité entre les femmes et les hommes dans les assemblées élues. Or, en révélant un écart important entre ce que préconise la Constitution du pays et la place qu'occupe réellement la femme au sein de la société tunisienne, le film de Hinde Boujemaa permet d'entrevoir une réalité finalement bien éloignée de cet idéal juridique et il nous questionne sur les mécanismes socioculturels qui jouent le rôle de frein dans la mise en place d'un statut véritablement égalitaire.

On attirera ici l'attention des participants sur le titre et l'affiche du film, son scénario et les choix de mise en scène cinématographique opérés par la réalisatrice, qui mettent clairement en évidence le poids de la domination masculine comme facteur principal d'une évolution difficile.



LE TITRE ET L’AFFICHE DU FILM

En 1949, Simone de Beauvoir, philosophe et femme de lettres française, publie un essai retentissant sur la condition féminine, *Le Deuxième Sexe*, dans lequel elle prône l'émancipation de la femme par l'acquisition de son indépendance. Elle dénonce ainsi une société qui aliène les femmes et à laquelle elles doivent se soustraire pour atteindre une véritable liberté. C'est de cet ouvrage qu'est extraite la citation « Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif et méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité. » qui domine visuellement l'ensemble des éléments composant l'affiche du film. Une telle introduction inscrit d'emblée le film de Hinde Boujemaa dans un même registre de revendications féministes, le reste de l'affiche confrontant son titre, « Noura rêve », à une mise en abîme d'encadrements qu'on devine symboliques du carcan moral, social, culturel... qui emprisonne la femme tunisienne.

En ce sens, il peut paraître étrange à première vue que Noura apparaisse assise à l'extérieur de ces cadres emboîtés alors que les deux hommes — Lassaad et Jamel —, photographiés en buste, en sont littéralement prisonniers. C'est bien sûr ici que le titre du film prend tout son sens : Il s'agit d'un rêve, celui d'une femme avide de liberté, un peu comme si cette liberté ne pouvait devenir réelle qu'au prix d'un nécessaire « recadrage » des hommes.

LE SCÉNARIO DU FILM

LA DOMINATION MASCULINE

Le scénario du film est adapté de faits authentiques. La situation mise en scène, si elle comporte une part fictionnelle certaine, cristallise par conséquent des enjeux bien réels qui, nous l'observons tout au long du film, sont dépouillés de toute dimension religieuse. Il s'agit d'une première observation essentielle lorsque l'on sait que très généralement en Occident, nous associons les maltraitances et inégalités dont les femmes sont victimes à l'Islam et aux préceptes rigoristes du Coran. Noura est ainsi une femme moderne, non violée, qui travaille, élève seule ses enfants et a entamé une procédure de divorce en voie d'aboutir, cela dans un environnement ouvertement laïc. De même, Jamel et Lassaad ne sont pas montrés comme des musulmans pratiquants. Le choix scénaristique de dépouiller l'histoire de toute allusion religieuse (pas de mosquée, pas de prière, pas de costume religieux, mais seulement des vêtements modernes...) semble ainsi faire écho à la symbolique féministe portée par l'affiche du film. Dans *Noura rêve*, toute l'intrigue se resserre significativement autour de Noura et des deux hommes qui gravitent autour d'elle, son mari et son amant. Le pouvoir et les pressions que ces deux figures machistes exercent sur une jeune femme pourtant largement émancipée témoignent bien de la forte prégnance de la domination masculine héritée d'une lourde tradition patriarcale.

Au premier abord, Lassaad semble être un homme aimant et attentionné, à l'inverse de Jamel, dont les travers se révèlent dès le début du film. La brève rencontre entre les époux au parloir de la prison est ainsi l'occasion de découvrir un homme ombrageux, soupçonneux — « Que caches-tu ? » lance-t-il immédiatement à Noura en remarquant son vernis à ongles —, et sans aucune empathie pour les nombreuses contraintes qu'impose à sa famille sa situation à lui (déménagements nombreux, changements d'école incessants pour les enfants, manque de ressources financières, grand état de fatigue...). La grâce présidentielle dont il bénéficie inopinément s'annonce donc d'emblée comme une véritable catastrophe pour les amants puisqu'alors, le divorce des époux n'étant pas encore prononcé, ils risquent tous les deux une peine de cinq ans d'emprisonnement pour adultère si Jamel venait à découvrir leur liaison.

Le film montre bien comment la jeune femme perd peu à peu la maîtrise de son destin, réduite à un simple objet de possession que les deux hommes se disputent âprement, passive et impuissante face aux événements qui se déroulent malgré elle. Car, comme l'on pouvait s'y attendre, Jamel se comporte dès sa sortie en maître unique et absolu — il s'approprie les clés du domicile de Noura, déplace les meubles à sa convenance, prend ses repas quand bon lui semble, jette toute la famille dehors pour regarder tranquillement son match à la télé, visite seul un nouvel appartement et organise un déménagement en dépit des engagements de Noura vis-à-vis de son propriétaire... — et découvre la vérité en espionnant sa femme (fouille de ses affaires pendant qu'elle dort, débarquement inopiné à l'hôpital où elle travaille qui contrarie ses projets de fuite, implication forcée dans le piège tendu à Lassaad...) à qui il fait payer le prix fort ainsi qu'à son amant.

Lassaad, quant à lui, révèle un autre visage. De tendre et attentionné, il devient nerveux et autoritaire, écrasant la cigarette de Noura dans un cendrier

sous prétexte que ce n'est pas bon pour elle de fumer alors que lui-même est un fumeur patenté. Il ne l'écoute pas quand elle parle de retourner à l'association pour y trouver du soutien et de l'aide, la presse de fuir avec lui, quitte à se séparer de ses enfants en les laissant à leur père, lui interdit de dormir avec Jamel, emprunte une voiture et la place devant un dilemme qui ne lui laisse pas le temps de la réflexion: soit elle quitte le domicile le jour même, soit il met un terme définitif à leur relation. Enfin, après une nouvelle incarcération de Jamel, il lui fera payer le prix de son humiliation en la rejetant: « Tu me dégoûtes », lui dit-il alors que son divorce vient d'être prononcé et qu'ils peuvent désormais vivre leur relation au grand jour. Or il sait parfaitement à ce moment-là que si elle a participé au piège imaginé par Jamel, c'est sous la contrainte, mais aussi pour leur épargner la prison à tous les deux, Jamel menaçant de dévoiler leur liaison à tout le voisinage.

La situation triangulaire de ces trois personnages, représentative des rapports hommes/femmes au sein de la société tunisienne, est ainsi l'occasion pour la réalisatrice de poser un regard critique sur la domination masculine dont cette société est toujours fortement empreinte, tout en appelant à une évolution des mentalités, condition favorable sinon nécessaire à la révision d'une loi qui porte atteinte à la vie privée dans ce qu'elle a de plus intime.

LA CORRUPTION DE FONCTIONNAIRES

Lorsque Jamel et ses complices sont en train de partager l'argent reçu de la receleuse pour la marchandise volée qu'ils viennent de déposer chez elle, un homme d'un certain âge, affable et plutôt bien mis, survient et exige sa part. Il n'a pourtant pas participé à la commission des faits et l'on imagine alors qu'il est une sorte de chef de bande, de ceux qui ne vont pas sur le terrain, mais qui ont de l'ascendant sur les personnes qu'il exploite et profitent largement de leurs larcins. C'est seulement dans la dernière partie du film, au cours de la séquence d'interrogatoire qui confronte les trois personnages après la mise à sac du garage de Lassaad, que nous découvrons que cet homme est en réalité commissaire de police et que nous comprenons rétroactivement qu'il se fait payer pour couvrir les trafics de Jamel. Dans le contexte de la scène, cette complicité entre Jamel et le policier est évidemment problématique puisque c'est la neutralité de l'enquête tout entière qui se trouve menacée, avec un risque accru pour Lassaad que la situation se retourne contre lui et, par ricochet, contre Noura.

Un autre cas de corruption se présente par ailleurs dans le film, lorsque Lassaad demande au médecin de lui accorder un certificat d'arrêt de travail pour trois semaines. Dans un premier temps, le médecin ne se montre pas enclin à le lui accorder, soulignant qu'il n'a que des blessures mineures, mais il accepte finalement au moment où l'homme, bien décidé à obtenir gain de cause, lui tend de l'argent.

Tous ces compromis monnayés entre des individus plus ou moins malhonnêtes et des figures de l'autorité biaisent les relations humaines, rendant évidemment très aléatoire l'issue de situations telles que celles développées dans le film. De manière générale, la corruption illustre un écart entre les principes de la Justice et la réalité quotidienne, semblable à celui qui existe entre l'égalité formelle entre hommes et femmes (affirmée notamment dans la Constitution) et un domination patriarcale profondément ancrée dans les mœurs.

LES CHOIX DE MISE EN SCÈNE CINÉMATOGRAPHIQUE

De manière générale, les choix de mise en scène concourent à transmettre au spectateur du film le climat d'oppression et de peur qui pèse sur Noura et, à travers elle, sur l'ensemble des femmes tunisiennes. On observe ainsi de nombreux longs plans fixes, souvent dépourvus de mouvement interne et en cadrage serré sur des personnages en gros plan, en buste ou en plan moyen, dans lieux clos et sans lumière : le domicile de Noura, la blanchisserie de l'hôpital, située au sous-sol, le parloir de la prison, le café où Noura prend sa pause en compagnie de Lassaad, le commissariat de police... Les plans ouverts et lumineux sont rares, limités à quelques extérieurs comme, par exemple, les plans d'ensemble de la ville captés depuis la terrasse surplombante de Lassaad, un peu comme s'il n'était permis de respirer qu'une fois en dehors de l'espace social.

Une autre caractéristique remarquable, déjà identifiée dans l'affiche, s'observe encore tout au long du film à travers la figure récurrente de l'encadrement. C'est ce qu'on appelle le surcadrage, un procédé utilisé notamment pour « enfermer » les personnages sur eux-mêmes, pris dans un monde qui les dépasse et les emprisonne et dont ils ne perçoivent plus que les contraintes. L'exemple le plus significatif est sans doute à relever lors de la scène qui se déroule au parloir de la prison, lorsque Noura et Jamel, séparés par une vitre, communiquent par téléphone. Filmée de dos, face à son mari, la jeune femme est montrée d'un point de vue proche, mais extérieur à la scène, au centre d'un cube de verre qui traduit bien son isolement ainsi que toutes les contraintes qui pèsent sur elle. De plus, ici, la transparence de cette cage semble l'exposer totalement au regard, un peu comme si aucun secret, aucune vie intime ne lui était permise. Cette impression se confirme d'ailleurs avec les reproches de Jamel, qui a remarqué son vernis à ongles et la soupçonne immédiatement de lui cacher quelque chose.

L'ensemble des caractéristiques de mise en scène — peu de mouvements de caméra au profit de longs plans fixes, cadrages le plus souvent serrés, surcadrages, dominance d'espaces clos, étroits et sombres... — s'allient pour créer un environnement oppressant à la source d'une grande tension dramatique. Ainsi réduit et figé, l'espace du film peut être interprété comme une métaphore de l'enfermement psychologique de Noura, tétanisée et impuissante face aux exigences contradictoires des deux hommes, en proie au stress et à la peur, sinon à la terreur, de ce qui va arriver.

CENTRE CULTUREL LES GRIGNOUX
(ÉCRAN LARGE SUR TABLEAU NOIR)
9 rue Sœurs de Hasque B 4000
Liège (Belgique) 32 (0)4 222 27 78
contact@grignoux.be
<http://www.grignoux.be>

Une analyse publiée avec le soutien
d'Europa Cinemas, une initiative du
programme Media des Communautés
Européennes,
de la Ville de Liège,
de la Région Wallonne,
de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en
particulier de l'Administration Générale
de la Recherche scientifique, Service
général du pilotage du système éducatif
et du Service de l'Éducation permanente



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



CONSEIL SUPÉRIEUR
de l'ÉDUCATION aux MÉDIAS



Wallonie



Quelques articles de la Constitution tunisienne

Article 21

Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination.

L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne.

Article 34

Les droits d'élire, de voter et de se porter candidat sont garantis conformément à ce qui est prévu par la loi.

L'État veille à garantir la représentativité de la femme dans les assemblées élues.

Article 40

Tout citoyen et toute citoyenne a droit au travail. L'État prend les mesures nécessaires afin de le garantir sur la base du mérite et de l'équité.

Tout citoyen et toute citoyenne a droit au travail dans des conditions favorables et avec un salaire équitable.

Article 46

L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir.

L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses

responsabilités et dans tous les domaines.

L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues.

L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme.

